



SESSION
20/01/2020

Envoyé en préfecture le 06/02/2020
Reçu en préfecture le 06/02/2020
Affiché le 
ID : 007-210703195-20200120-DELIB12020-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Centre Technique
Municipal
et Vélobus
Subvention
DETR 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Vingt Janvier dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Faïsse, Galamien, Garreaud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 22
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Durand (pouvoir à Jouve), Fabre, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Garreaud.

Les locaux du Centre Technique Municipal sont en cours de déménagement sur le site de l'ancien AFPA. Les aménagements nécessaires à l'installation des agents dans de bonnes conditions et le stockage de l'ensemble du matériel sont évalués à 150 000 € HT. Il est proposé de solliciter au titre de la DETR 2020, une subvention de 50 000 € (30%).

Par ailleurs, afin de renforcer les mobilités douces sur la commune et de faciliter notamment les déplacements des élèves vers le nouveau groupe scolaire, la commune de Le Teil souhaite expérimenter un vélobus.

Pour financer le prototype de vélobus, estimé à 120 000 € HT, il est proposé de solliciter l'Etat à hauteur de 36 000 € dans le cadre de la DETR et la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 60 000 €.

Il est précisé que cette action figure dans le Contrat de Transition Ecologique (CTD) signé entre l'Etat et le Département de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 50 000 € (30%) pour l'aménagement du nouveau Centre Technique Municipal, évalué à 150 000 € HT.

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 000 € (30%) et la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 60 000 € pour l'acquisition d'un vélobus, estimé à 120 000 € HT.

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

